Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Septembre 2022
N°225

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda septembre - octobre 2022

Dimanche 18 septembre 2022 : Fête Paysanne
Mardi 20 septembre 2022 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Mercredi 21 septembre 2022, à 20h00, Salle des fêtes : Réunion « Ensemble vocal à Houssen »
Vendredi 07 octobre 2022, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal (date à confirmer)
Mardi 18 octobre 2022 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Jeudi 20 octobre 2022, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du Sang

43ème Fête Paysanne

La 43ème Fête Paysanne aura lieu le dimanche 18 septembre prochain.
Comme toujours, à cette occasion, nous demandons aux habitants de bien vouloir garer leurs véhicules dans leurs propriétés afin de laisser des places de stationnement pour les visiteurs.
La sécurité des biens et des personnes nécessite **d'interdire**, le dimanche 18 septembre, de 07h00 à 22h00 :

- la circulation et le stationnement :
  - Rue d'Ostheim ;
  - Rue du Cimetière ;
  - Rue du Gal Guy Schlesser ;
  - Rue Principale (du n°1 au n°43) ;
  - Rue du Krumgassel ;
  - Rue du Centre ;
  - Rue de l'Est ;
  - Place de l'Eglise ;
  - Place du Souvenir ;
  - Place du 18 Juin.
- le stationnement :
  - De l'intersection de la rue de Lattre / rue du Château d'Eau au collectif situé 2 rue du Ladhof d'un côté,
  - Du 4 rue de Lattre au 3 rue du Ladhof de l'autre côté.

Balayage des rues

Un balayage des fils d'eau des rues concernées par la Fête Paysanne (Centre Village) aura lieu le :

mardi 20 septembre 2022.

Il est souhaitable que les habitants balaient le trottoir devant leur propriété et qu'il n'y ait aucune voiture stationnée sur les trottoirs (sans quoi, le balayage est impossible).

Merci à vous !

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 20 JUILLET 2022

Rénovation du barrage B2 sur l'Ill à Colmar - Centrale hydroélectrique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du barrage sur l'Ill et de construction de la centrale hydroélectrique sont terminés et ont été inaugurés le 02 juillet dernier.
Madame le Maire présente une séquence vidéo qui détaille la réalisation. Cette vidéo est visible sur Youtube, avec le lien suivant :
https://www.youtube.com/watch?v=50NZpoqUkFY

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 257	**Juin**	**Juillet**	**Août**
Femmes	43	**Chiffres non communiqués**	41
Hommes	51		57
Total	**94**		**98**
Demandeurs d'emploi indemnisables	78		79
Demandeurs d'emploi non indemnisables	16		19

INFORMATION ALSACE PARACHUTISME

Les prochains passages aériens liés à l'activité de sauts en parachute organisés sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les :

- 09, 10 et 11 septembre 2022 ;
- 07, 08 et 09 octobre 2022.

Ces cessions génèreront plus de passages aériens.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu à la Mairie,
13 rue Principale,

Jeudi 20 octobre 2022
De 16h30 à 19h30

CHANTER A HOUSSEN - REUNION

Dans le dernier S'Dorf Blät de la Mairie, je vous avais fait part de mon intention de créer un Ensemble Vocal à Houssen dès cet automne.
Et bien voilà nous y sommes !

Je vous propose que nous nous rencontrions

mercredi 21 septembre à 20h00 à la salle des fêtes de Houssen, salle Euro.

Nous pourrons parler de ce projet et en voir ensemble les tenants et aboutissants.
Que voudriez-vous chanter ? Classique, chanson, … ?
Jour de répétitions hebdomadaires ? Auditions publiques voire concerts ?
Quelles que soient les musiques, sachez que le chef de chœur et chanteur que je suis vous proposera un travail musical et vocal de fond.
Dans le domaine de la chanson, j'écris toutes les polyphonies moi-même avec un logiciel d'écriture (Finale pour les initiés).
Vous recevrez donc chaque partition en format PDF ainsi que votre choix en format MP3 afin de pouvoir travailler chez vous, donc aucune dépense de ce côté-là.
Sur le plan vocal, je travaille sur la base de l'ostéopathie vocal. Il y aura donc une mise en voix spécifique avec explications et mise en pratique.
La notion d'«équipe », de convivialité m'est importante pour la vie d'un groupe…
Je pense vous avoir donner quelques éléments d'échanges sur lesquels nous pourrons débattre ensemble.
Je vous espère nombreuses et nombreux !
Jaques FIGUE
Tél. : 06 06 82 11 33 / Courriel : jfigue66@gmail.com

URBANISME—RAPPEL

Pour toutes questions relatives à l'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable de travaux, ou autres demandes), il est indispensable de **contacter les services de la Mairie au 03.89.41.11.85**. ou par courriel à l'adresse : mairiehoussen@yahoo.fr, **avant de vous présenter au guichet**.
De cette façon, soit la réponse pourra vous être apportée directement, soit un rendez-vous vous sera proposé.
Merci de votre compréhension.

STATIONNEMENT / CIRCULATION

STATIONNEMENTS (Article R417-5 et R417-10 du Code de la route)
Dès à présent, avec la reprise du travail et de l'école pour nos enfants, il est essentiel de prendre de bonnes résolutions dans l'intérêt de tous.
Nous rappelons une nouvelle fois certaines règles.
Le stationnement sur trottoir est proscrit pour des raisons évidentes de sécurité.
Dans l'ensemble du village, mais plus encore particulièrement dans certaines rues (rue du Château d'Eau, rue du Pape, rue du Cimetière, rue Principale notamment) les piétons sont obligés de marcher sur la route car les trottoirs sont encombrés et leur sécurité est compromise.
Il est également important de rappeler que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation de tous les usagers (piétons, cyclistes, automobiles…). Souvent, les engins agricoles et les automobilistes ne peuvent même plus circuler dans certaines rues (rue du Château d'Eau entre autres).
Il est donc de votre devoir de citoyen de garer votre (ou vos) véhicule(s) dans votre cour ou à une place de stationnement proche prévue à cet effet.

CIRCULATION - ZONES 30
Pour la sécurité de tous, les zones 30 doivent être respectées dans l'ensemble du village.
Celles-ci sont matérialisées par des panneaux et/ ou par une signalisation au sol.

LA PRIORITÉ À DROITE ÇA NE SE REFUSE PAS !
La règle de priorité à droite s'applique dans l'ensemble du village.
Il s'agit d'une des règles fondamentales du Code de la route qui s'impose à tous les conducteurs.
Lorsque vous arrivez à une intersection et qu'un véhicule se trouve sur votre droite, vous devez obligatoirement le laisser passer en l'absence d'une quelconque signalisation en matière de priorité.

Il en va essentiellement de la sécurité et du respect de chacun !

« Alzheimer ? Parlons-en ! »

Manifestation gratuite sur la maladie d'Alzheimer et l'aide aux aidants

Dans le cadre de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer et de l'aide aux aidants, la MAIA Région Colmarienne de la Collectivité européenne d'Alsace, organise, en partenariat avec **le Comité Régional de Coordination de l'Action Sociale (CRCAS) AGIRC ARRCO et la conférence des financeurs,** une manifestation gratuite, tout public le

Le mardi 20 septembre 2022
à l'Espace Rive Droite, rue de l'Huilerie à Turckheim
à 14h00

Le format de la manifestation met la parole des usagers au cœur de l'évènement avec un théâtre forum qui sera suivi par un débat avec Dr Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre.

Cette manifestation s'adresse aux personnes aidantes d'une personne ayant la maladie d'Alzheimer, aux professionnels intervenants auprès de personnes âgées et à toute personne souhaitant se renseigner sur cette maladie.

L'après-midi se déroulera comme suit :

- **Théatre-forum par la Compagnie de Théâtre de la Luciole**
- **Echanges avec Dr Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre**
- **Village des partenaires : animations autours des stands d'informations des acteurs du territoire**
- **Essai de casques de réalité virtuelle avec Bulle 360**
- **Accueil gratuit des personnes aidées (sur inscription)**

Les professionnels de l'accueil de jour de AMAELLES à Colmar et la plateforme de répit RIVAGE, prendront soin de votre proche ne pouvant rester seul au domicile. Ces places étant limitées, une inscription est demandée pour le 10 septembre au plus tard au numéro ci-dessous.

Contact pour tout renseignement et inscription pour l'accueil des aidés (au plus tard 10 jours avant) : MAIA région colmarienne : 03.89.30.66.00 // secretariat_maia_colmar@alsace.eu

Ecole des Vents et Percussions d'Ingersheim

Ecole de Musique

Entente Ingersheim-Houssen

INSCRIPTIONS 2022
Ecole de Musique Ingersheim

Mardi 6 septembre 2022 de 16h30 à 18h30

Eveil Musical à partir de 4ans

Si le groupe atteint 6 élèves cours à Ingersheim et également à Houssen
A Ingersheim le mardi de 16h15 à 17h00
A Houssen le jeudi de 16h00 à 16h40

INSTRUMENTS PROPOSES aux enfants à partir de 7 ans

La trompette

L'euphonium

La clarinette

Le saxophone
La flûte traversière

Percussions mélodiques / Batterie

Le piano

La guitare

L'accordéon

Tarif éveil : 50€ par trimestre.
Instruments subventionné : 165€ par trimestre
Nouveauté : Autres instruments, piano, guitare, accordéon, autre tarif.
Pour tous renseignements, voir sur le site : **http://ingersheim-houssen.wixsite.com/entente-musicale ou me contacter 06-59-52-39-25**

INFOS PRATIQUES

LE CORTÈGE

Il démarrera à **15h00** et sillonnera les rues du centre village.

Le thème retenu après ces 2 années d'interruption est :

« ÇA REDÉMARRE... S'GEHT WETTER LÒS »

Il est composé de fanfares, de groupes folkloriques, de chars crées par des bénévoles, les enfants des Ptits Houssenois et du Périscolaire, et de surprises !!

Alors laissez vous emporter dans son sillon de bonne humeur et de couleurs.

RECOMMANDATIONS POUR UNE FÊTE RÉUSSIE

Pour le bon déroulement de notre Fête Paysanne, **nous demandons aux habitants de bien vouloir garer leurs véhicules dans leurs propriétés** afin de laisser des places pour les visiteurs.

De 7h00 à 22h00, pour la circulation et la garantie de la sécurité des biens et des personnes, **aucune circulation ne sera possible** sur le tracé du marché et du cortège.

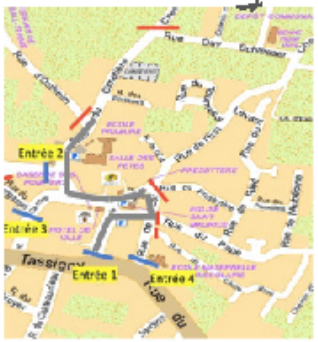

Les rues suivantes seront donc interdites de 7h00 à 22h00 à la circulation et au stationnement :

CIRCULATION INTERDITE

- Rue d'Ostheim
- Rue du Cimetière
- Rue du Général Schlesser
- Rue Principale du 1 au 43
- Rue du Krumgassel
- Rue du Centre
- Rue de l'Est
- Place de l'Église
- Place du Souvenir
- Place du 18 Juin

FLASHEZ-MOIS POUR **PLUS D'INFOS**

FÊTE PAYSANNE HOUSSEN 18 Sept 2022

WWW.FETE-PAYSANNE-HOUSSEN.FR

FÊTE PAYSANNE HOUSSEN 18 Sept 2022

FLASHEZ-MOIS POUR **PLUS D'INFOS**

#FPH22

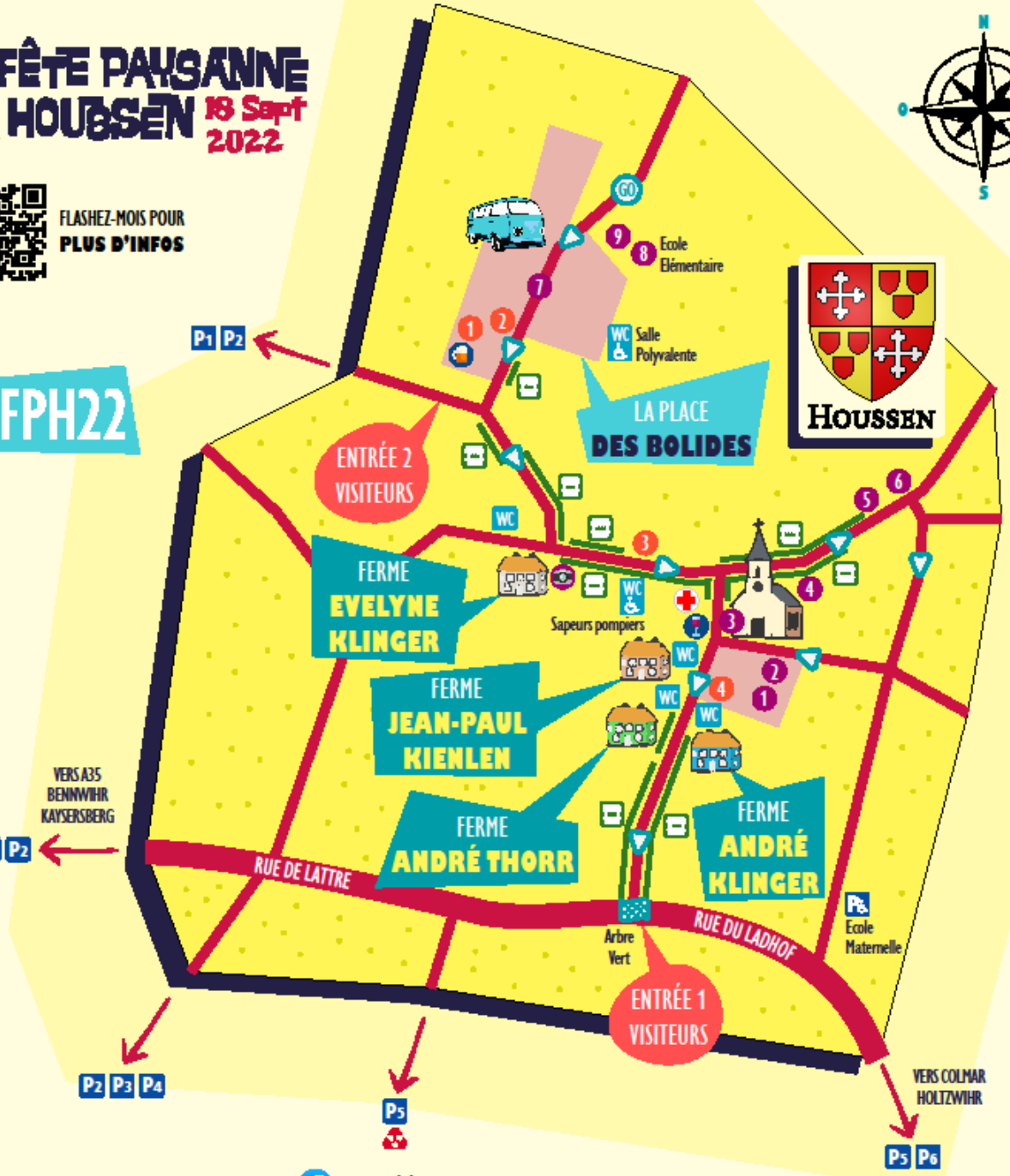

PLAN DE LA FÊTE PAYSANNE

STANDS DE RESTAURATION

- Ferme André Klinger — *Tenue par le FC Ostheim-Houssen*
- Ferme André Thorr — *Tenue par le Tennis Club Houssen*
- Ferme Jean-Paul Kienlen — *Tenue par l'Entente Musicale Ingersheim Houssen*
- Ferme Evelyne Klinger — *Tenue par les Quilles 2000*
- 1 Foodtruck "Au Bon Stück"
- 2 Stand de lard à cuire au brasero
- 3 Aux Deux Lions
- 4 Grillades — *Tenue par la GV Montagne Verte*

STANDS DE BOISSONS

- Buvette — *Tenue par Alsace Lorraine 1930-1940*
- Bar à vin — *Tenue par les Donneurs de Sang*

CORTÈGE À 15h00

- 60 Départ du cortège
- Tracé & sens du cortège
- Fin du cortège

ANIMATIONS

1. Circuit de tracteurs miniatures — *Animé par Hubert Kraemer*
2. Basse-cour — *Animé par Hubert Kraemer*
3. Église ouverte (Messe à 10h00)
4. Manège & trampoline
5. Jardin de l'histoire archéologique & généalogique
6. Parc du patrimoine agricole
7. Expo. de véhicules anciens
8. Jeux gonflables
9. Kermesse

- Photomaton
- Exposants du marché

INFOS PRATIQUES

- P1 Parkings
- Parking PMR
- Croix blanche
- WC Toilettes
- Toilettes & toilettes PMR
- Distributeur de billets (vers P5)

N° DE SECOURS 06 03 36 69 50

WWW.FETE-PAYSANNE-HOUSSEN.FR | UN ÉVÈNEMENT MADE WITH ♡ BY L'ASL HOUSSEN